

Adresse de la société populaire de Poussac (Hautes-Pyrénées) qui invite la Convention à détruire les restes de la faction de Robespierre, lors de la séance du 17 vendémiaire an III (8 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Poussac (Hautes-Pyrénées) qui invite la Convention à détruire les restes de la faction de Robespierre, lors de la séance du 17 vendémiaire an III (8 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. pp. 392-393;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_17256_t1_0392_0000_10

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Séance du 17 vendémiaire an III (mercredi 8 octobre 1794)

Présidence de CAMBACÉRÈS

La séance est ouverte par la lecture de la correspondance (1)

1

La société populaire de Creil-sur-Oise [Oise] déclare qu'elle est inséparable de la représentation nationale, qu'elle assurera par tous les moyens l'exécution des mesures révolutionnaires.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (2).

2

La société populaire de Puy-Laurens [Tarn] se plaint des mesures d'indulgence prises depuis le 10 thermidor.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (3).

3

Le comité de surveillance d'Issoire [Puy-de-Dôme] félicite la Convention nationale sur son énergie, applaudit au supplice des triumvirs, se plaint des détenus élargis, demande le maintien du gouvernement révolutionnaire, et jure d'obéir aux décrets de la Convention.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (4).

4

La société populaire de Poussac [Hautes-Pyrénées] félicite la Convention, l'invite à détruire les restes de la faction de Robespierre, à épurer les sociétés populaires, à rester à son poste où elle est prête de la soutenir et de la défendre.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[La société populaire de Poussac à la Convention nationale, du 30 fructidor an II] (6)

Citoyens législateurs,

La fermeté et l'énergie que vous avez développés dans les différentes crises qui menaçoient la République vous ont couvert d'une gloire immortelle. Vous avez délivré le peuple de la tyrannie, et lui avez fait recouvrer ses premiers droits, la liberté et l'égalité; mais citoyens législateurs, ces droits sont attaqués, et seroient très en danger, si vous ne vous réunissiez pour détruire les triumvirs, les Catilina et les Robespierre, qui ne sont pas tous morts : car il en existe encore dans les partisans de leur barbarie, dans ceux qui cherchent à jeter la défaveur sur vos glorieux travaux et sur les opérations de vos commissaires. Nous espérons, pères de la patrie, que vous déjouerez encore ces nouveaux complots et empêcherez qu'ils établissent au milieu de nous le règne des Cromwels.

Nous avons frémi d'horreur et d'indignation en apprenant le nouvel attentat commis contre la représentation nationale dans la personne de Tallien. C'est sans doute le courage et la chaleur qu'il a mis à défendre les grands principes de justice et d'humanité, oubliés pendant le règne de la tyrannie, qui d'abord lui ont attiré le poison de la calomnie auquel on a fait suc-

(1) P.-V., XLVII, 30.

(2) P.-V., XLVII, 30.

(3) P.-V., XLVII, 30.

(4) P.-V., XLVII, 30.

(5) P.-V., XLVII, 30. *Bull.*, 24 vend. (suppl.).

(6) C 322, pl. 1352, p. 15.

céder le poignard des assassins. Nous avons partagés votre sollicitude sur son état, jusqu'à ce que nous l'avons sù hors de danger; mais nous n'en avons pas moins résolus et jurés de vous faire un triple rempart de nos corps afin de parer les coups parricides que l'aristocratie et les agitateurs cherchoient à vous porter.

Restés, pères conscrits, restés fermes et inébranlables au poste où vous avés été appelés. Pulvérisés les Cromwels, faites pour jamais disparaître tous les sectateurs de Robespierre, anéantissés cette horde de scélérats qui cherchent à nous replonger dans les fers et refusent opiniâtement de se soumettre aux loix sages que vous faites pour le bonheur du peuple. Ordonnés que toutes les sociétés populaires rejettent de leur sein les membres gangreneux qui veulent maîtriser l'opinion publique, dominer la Convention et lui dicter des loix.

Vous avés commencé notre bonheur, achevés de le perfectionner; si quelques intrigans et audacieux cherchoient à s'y opposer, nos bras sont prêts à vous déffendre; ordonnés, nous ne marcherons pas, mais nous volerons auprès de vous pour faire respecter votre autorité et vous garantir des fers homicides dont on vous menaceroit.

Restés à votre poste, pères de la patrie, encore une fois restés, et continués de montrer ce courage et cette fermeté qui vous caractérisent. Après avoir terrassé nos ennemis, nous jouirons de la tranquillité intérieure. L'abondance renaitra, la république sera de nouveau sauvée: et les siècles à venir vous béniront.

Salut et fraternité.

VIEJNAUD, *président*, TARDY, *secrétaire*.

5

La société populaire d'Agout-Rousseau [ci-devant Saint-Paul-Cap-de-Joux, Tarn] demande que la justice la plus impartiale guide les pas de la république naissante, qu'un homme soit jugé sur ses actions et ses sentimens, et non sur les préjugés de sa caste.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (7).

6

La société populaire de Vierzon [Cher] proteste de sa soumission aux décrets de la Convention nationale.

Renvoyé au comité de Salut public (8).

Les citoyens composant la société populaire de Vierzon, département du Cher, en protes-

tant de leur entière soumission aux décrets de la Convention nationale, lui expriment le regret qu'ils ont du départ du représentant du peuple Ferry, et entendu, disent-ils, que sa présence dans leur département étoit très intéressante pour la continuation de l'exploitation d'une vaste forêt qui est dans le cas de fournir une immense quantité de bois de marine, de deux mines de charbon de terre récemment découvertes; l'ouverture d'un canal, et l'établissement de plusieurs fonderies de canon, aux travaux desquels il avoit donné tous ses soins, et qui avoient été commencés par ce représentant (9).

7

La municipalité de Grignan [Drôme] exprime sa reconnaissance pour les glorieux travaux de la Convention, et donne les détails d'une fête civique.

Mention honorable, insertion au bulletin (10).

[*La municipalité de Grignan à la Convention nationale, du 1er vendémiaire an III*] (11)

Citoyens représentants,

Les citoyens de cette commune se sont réunis hier pour célébrer les victoires de la République sur les despotes coalisés contre son indépendance.

Joseph Salamon, l'un de nos jeunes frères adjoint aux adjudants généraux de l'armée du Nord blessé dans les combats au poste de pont a marque (?) et en convalescence au sein de sa famille, a retracé à ses concitoyens avec une énergie naturelle les vertus constantes et inébranlables des armées, les fatigues et les dangers que leur civisme leur fait envisager avec joye, leur persévérance dans les malheurs dont les trahisons les ont souvent rendus victimes, enfin leur dévouement sublime qui les rend terribles envers les froids satellites des tyrans.

L'assemblée générale des citoyens de cette commune, après avoir témoigné avec enthousiasme l'attachement et la reconnaissance que luy inspirait la conduite des braves déffenseurs de la liberté publique, a arrêté que nous serions auprès de vous l'organe de ses sentimens.

Nous vous demandons en son nom, citoyens représentants, d'annoncer aux armées que le dernier jour sans culotide, dans toute l'étendue de la République un sentiment commun a réuni tous les citoyens, le sentiment de reconnaissance que leurs vertus ont mérité; que dans cette réunion civique, un sujet aussi beau a ramené le patriotisme et qu'en pensant aux ar-

(9) *Bull.*, 17 vend.; *Moniteur*, XXII, 199; *J. Fr.*, n° 744; *M. U.*, XLIV, 281-282.

(10) *P.-V.*, XLVII, 31.

(11) C 321, pl. 1345, p. 18.

(7) *P.-V.*, XLVII, 30-31.

(8) *P.-V.*, XLVII, 31.